

**SYNDICAT DES EAUX  
DE LA PLAINE ET DES COLLINES DU CATELAN  
232 rue du Stade  
38890 MONTCARRA**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril,  
LE COMITE SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Siège, sous la  
présidence de M. Patrick FERRARIS.  
Date de convocation du Comité : 29 mars 2024

**PRESENTS** : Mme GAGET, MM. GIRAUD, BALLY, CARRAS, COTTAZ, DAMBONVILLE, FERRARIS,  
GRANGER, CONSTANTIN, Mme MOREL, MM. ODET, VUAILLAT, BLANDIN, Mme FRACHON, MM.  
GRILLET, MONIN, Mmes STIVAL, TISSERAND.

**EXCUSES** : MM BARRET, DROGOZ, EMERAUD, GARCIA, TOUSSENEL, DURAND, Mme HARTMANN, M.  
CHAVANON, COURBOU, Mme GAUDET, M. LELONG.

Secrétaire de séance : Louis BALLY

\*Pouvoirs : Mme HARTMANN à M. BLANDIN, M. CHAVANON à M. FERRARIS, Mme GAUDET  
à M. MONIN, M. COURBOU à Mme FRACHON (M. COURBOU a quitté la séance à 19h30, après  
la délibération 2024\_02\_04)

### **Nombre de Délégués**

**En exercice : 29**

**Présents : 18**

**Votants pour ce sujet : 22\***

**Pour : 22\* Contre : 0**

**Abstention : 0**

**OBJET :  
PROGRAMME DES TRAVAUX EAU POTABLE 2024**

Au vu des différents travaux déjà engagés, et des travaux restant à engager pour sécuriser l'alimentation en eau potable et renouveler les réseaux du SEPECC, Monsieur le Président propose au Comité, au titre de l'année 2024, la programmation de travaux d'Alimentation en Eau Potable suivante :

Commune	Opération	Travaux coordonnés avec asst	Renouvellement de conduite	TOTAL PROGRAMMES INVEST.			Programme 2024		
				Travaux HT à planifier (valeur 2023)	MO. HT	Total HT	Travaux HT (valeur 2023)	MOE HT	Total HT
01 - Réservoir à Vasselín	"Vasselín"			173 200,00 €	25 980,00 €	199 180,00 €	173 200,00 €	25 980,00 €	199 180,00 €
02 - Réservoir à Saint Chef	"Le Lisseau"			195 000,00 €	27 750,00 €	212 750,00 €			
03 - Réservoir à Saint Marcel Bel-Accu	"Pan Perdu"			186 000,00 €	27 900,00 €	213 900,00 €			
04 - Réservoir à Moras	"Frétignier"			112 500,00 €	16 875,00 €	129 375,00 €			
05 - Réservoir à Saint Chef	"Grand Champ"			191 800,00 €	28 770,00 €	220 570,00 €			
06 - Réservoir à Vénérieu	"La Rivière"			142 800,00 €	21 420,00 €	164 220,00 €			
07 - Réservoir à Rochetoirin	"Rochetoirin"			47 200,00 €	7 080,00 €	54 280,00 €			
08 - Réservoir à Trept	"Les Communaux"			167 500,00 €	25 125,00 €	192 625,00 €			
09 - Réservoir à Ruy-Montceau	"Le Dôme"			130 300,00 €	19 545,00 €	149 845,00 €			
10 - Réservoir à Sermérieu	"Moulin à Vent"			101 300,00 €	15 195,00 €	116 495,00 €			
11 - Réservoir à Soleymieu	"Bâche de stockage de la station"			8 000,00 €	1 200,00 €	9 200,00 €			
12 - Réservoir à Saint Hilaire de Brens	"Le Plaisant"			126 650,00 €	18 997,50 €	145 647,50 €			
13 - Réservoir à Cessieu	"Champ Robert"			38 800,00 €	5 820,00 €	44 620,00 €			
14 - Réservoir à Salagnon	"Salagnon"			108 100,00 €	16 215,00 €	124 315,00 €			
15 - Réservoir à Saint Marcel Bel-Accu	"Lors"			86 800,00 €	13 020,00 €	99 820,00 €			
16 - Réservoir à Trept	"Le Perron"			378 500,00 €	56 775,00 €	435 275,00 €			
Dolomieu	Le Navan	oui		90 000,00 €	13 500,00 €	103 500,00 €			
Dolomieu	Mothe-laize (supplément)		oui	16 761,90 €	2 514,29 €	19 276,19 €	16 761,90 €	2 514,29 €	19 276,19 €
Dolomieu	Rue des Forges		oui	200 000,00 €	30 000,00 €	230 000,00 €			
Faverger de la Tour	Interconnexion avec SEA - Canalisation tronçon C'D			64 625,96 €	11 374,04 €	76 000,00 €			
Faverger de la Tour	Interconnexion avec SEA - Canalisation tronçon EF			38 269,60 €	7 730,40 €	46 000,00 €			
Faverger de la Tour	Interconnexion avec SEA - Canalisation tronçon HI et HG			80 498,48 €	13 501,52 €	94 000,00 €			
Faverger de la Tour	Interconnexion avec SEA - Canalisation tronçons AB et BC			64 838,60 €	11 061,40 €	76 000,00 €			
Faverger de la Tour	Interconnexion avec SEA - Canalisation tronçons CD, BC' et C'C			47 078,52 €	8 921,48 €	56 000,00 €			
Faverger de la Tour	Interconnexion avec SEA - Canalisation tronçons EF et DE			55 531,00 €	8 469,00 €	64 000,00 €			
Faverger de la Tour	Interconnexion avec SEA - Equipement de la station de pompage			112 000,00 €	16 800,00 €	128 800,00 €			
Faverger de la Tour	Interconnexion avec SEA - Génie Civil de la station de pompage	MDE AVP 40%		80 000,00 €	12 000,00 €	92 000,00 €	24 000,00 €		24 000,00 €
Faverger de la Tour	Interconnexion avec SEA - Renouvellement tronçon AB			23 669,20 €	6 330,80 €	30 000,00 €			
Faverger de la Tour	Interconnexion avec SEA - Renouvellement tronçon CD (variante)			121 334,90 €	18 665,10 €	140 000,00 €			
Faverger de la Tour	Interconnexion avec SEA - Renouvellement tronçons CD et BC'+C'C			129 525,80 €	21 474,20 €	145 000,00 €			
Faverger de la Tour	Interconnexion avec SEA - Renouvellement tronçons EF et DE			154 101,70 €	25 896,30 €	180 000,00 €			
Les Avenières	Thuellin - Croix de St Marc & Montée du Bournay		oui	309 257,61 €	46 385,64 €	355 623,25 €			
Montceau	Renouvellement Chemin de Reclaine		oui	87 000,00 €	13 050,00 €	100 050,00 €	85 769,00 €	23 230,00 €	108 999,00 €
Montceau	Renouvellement Chemin du Dôme		oui	202 690,00 €	30 403,50 €	233 093,50 €			
Rochetoirin	Grand Bois renouvellement + détournement sur la route, hors terrain		oui	15 000,00 €	2 250,00 €	17 250,00 €	15 000,00 €	2 250,00 €	17 250,00 €
Saint Chef	Augmentation du réservoir du Grand Champ et suppression du Marchil			1 800 000,00 €	270 000,00 €	2 070 000,00 €			
Saint Chef	Le Bourg	oui	oui	300 000,00 €	45 000,00 €	345 000,00 €			
Saint Chef	Renouvellement Vie de Chaîne	oui	oui	150 000,00 €	22 500,00 €	172 500,00 €			
Saint Chef	La Michallière renouvellement cana			47 775,00 €	7 166,25 €	54 941,25 €	47 775,00 €	7 166,25 €	54 941,25 €
Salagnon	Bâche d'exhaure			409 280,00 €	61 392,00 €	470 672,00 €			
Salagnon	Bâtiment sur puit de forage			85 000,00 €	12 750,00 €	97 750,00 €			
Salagnon	Chemin de Rapillard		oui	50 000,00 €	7 500,00 €	57 500,00 €			
Secteur Moras	Schéma directeur d'eau potable			185 950,00 €		185 950,00 €			
SEPECC	Mise à jour de la réglementation			18 000,00 €	2 700,00 €	20 700,00 €	18 000,00 €	2 700,00 €	20 700,00 €
SEPECC	Sectorisation du Réseau AEP (pose de débitsmètres)			50 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €		50 000,00 €
Sermérieu	Interconnexion Olouise-Captage de Sermérieu			323 000,00 €	48 450,00 €	371 450,00 €			
Sermérieu	Pierre Montin (mise en séparatif)		oui	50 000,00 €	7 500,00 €	57 500,00 €			
Soleymieu	Étanchéité de la bache de la cuve de gauche			35 041,00 €	5 256,15 €	40 297,15 €			
Soleymieu	Étanchéité de la bache de la station de captage			9 162,63 €	1 374,39 €	10 537,02 €			
Soleymieu	Interconnexion Soleymieu-Trept (attendre modélisation par Merlin)		oui	1 264 000,00 €	189 600,00 €	1 453 600,00 €			
St Hilaire de Brens	Renouvellement le Plaisant - route de Murv	oui	oui	237 500,00 €	35 625,00 €	273 125,00 €	300 000,00 €	45 000,00 €	345 000,00 €
St Hilaire de Brens	Route du Merlet - RD 65		oui	400 000,00 €	60 000,00 €	460 000,00 €	98 115,00 €	14 717,25 €	112 832,25 €
St Sorlin de Morestel	Chemin du Château		oui	60 000,00 €	9 000,00 €	69 000,00 €			
St Sorlin de Morestel	Chemin du Gros Chataignier		oui	100 000,00 €	15 000,00 €	115 000,00 €	150 000,00 €	22 500,00 €	172 500,00 €
Trept	Route du Presbytère	oui	oui	18 000,00 €	2 700,00 €	20 700,00 €	18 000,00 €	2 700,00 €	20 700,00 €
Thuellin	Raccordement ENEDIS					23 821,00 €			23 821,00 €
Vénérieu	Mise en conformité captage de Grand Marais			50 000,00 €	7 500,00 €	57 500,00 €			
Vénérieu	Renouvellement la Gare + lot2 Supplé pompage		oui	337 000,00 €	50 550,00 €	387 550,00 €	356 130,00 €	53 419,50 €	409 549,50 €
Vénérieu	Renouvellement village Le Bourg	oui	oui	669 369,61 €	100 405,44 €	769 775,05 €	350 000,00 €	52 500,00 €	402 500,00 €
Vézéronce	Augmentation du réservoir du Suppey			1 390 000,00 €	208 500,00 €	1 598 500,00 €			
Vézéronce	Interconnexion Vézéronce-Morestel			420 000,00 €	63 000,00 €	483 000,00 €			
Vézéronce	Le Chotard (Travaux de voirie programmés par la commune en 2024)		oui	85 000,00 €	12 750,00 €	97 750,00 €			
Montcarra	Raccordement ENEDIS					20 579,00 €			20 579,00 €
Montcarra	Aménagements locaux siège Agrandissement			186 200,00 €	14 896,00 €	201 096,00 €	186 200,00 €	14 896,00 €	201 096,00 €

TOTAUX 12 940 991,51 € 1 910 112,40 € 14 895 503,91 € 1 864 950,90 € 293 573,29 € 2 224 169,19 €

Dont renouvellem canalis. 1 629 851,94 €  
 Dont travaux coordonnés 768 200,00 €



Le Comité Syndical, après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le Programme de travaux Alimentation en Eau Potable 2024, ainsi que le plan de financement,
- **de réaliser** ces opérations sur le réseau d'eau potable (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité Nationale des Réseaux d'Eau Potable,
- **de mentionner** dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que ces opérations seront réalisées sous Charte Qualité Nationale des Réseaux d'Eau Potable,
- **de solliciter** l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département pour la réalisation de ces opérations,
- **d'autoriser** le Président à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, relatives à ce sujet, notamment les pièces contractuelles et les demandes de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire par :  
- TéléTransmission en Préfecture  
Le : 09/04/2024  
- Publication  
Le : 09/04/2024

SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE  
ET DES COLLINES DU CATELAN  
232, Rue du Stade  
38890 MONTCARRA

Le Président,

Patrick FERRARIS

**DELAI ET VOIES DE RECOURS :**

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, notamment les Articles R.421-1 et R.421-5, le Tribunal Administratif de GRENOBLE peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de la transmission en Sous-Préfecture de LA TOUR DU PIN (Isère), (télétransmission en Préfecture)
- date de la publication (affichage ou notification).

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'Autorité Territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir :

- à compter de la date de notification de la réponse de l'Autorité Territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse de l'Autorité Territoriale pendant ce délai.